Le Monde.fr

URL :http://www.lemonde.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public
JOURNALISTE :Nina Godart

► 27 juin 2025 - 06:42

> Version en ligne

Investissement durable : les questions climatiques et sociales deviennent-elles taboues dans les grands groupes français ?

Nina Godart

Les impacts extrafinanciers des entreprises devaient être à l'honneur lors des assemblées générales, avec la publication des premiers rapports de durabilité. Mais les actionnaires avides de détails sur ces sujets sont restés sur leur faim.

Pour les actionnaires des grandes entreprises cotées en Bourse, le printemps, saison des assemblées générales, est souvent riche en informations sur leurs activités, leurs priorités et leurs orientations stratégiques.

En 2025, les investisseurs pouvaient s'attendre à ce qu'elles détaillent leurs premiers rapports de durabilité, donc à ce qu'elles présentent longuement, notamment, leurs impacts sur le climat et la société – une nouvelle exigence pour les grands groupes, issue de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD).

Des espoirs douchés en ce qui concerne les groupes cotés en France. En écho au rejet de ces sujets aux Etats-Unis, une lassitude s'est fait sentir sur les thèmes sociaux et environnementaux durant cette saison 2025 des assemblées générales. Sur plus de deux heures de rencontres entre les dirigeants des 120 plus grandes capitalisations de la Bourse de Paris et les porteurs d'actions, les sujets climatiques n'auront ainsi été abordés que sept minutes en moyenne. Autant qu'en 2024, et deux minutes de moins qu'en 2023, selon les calculs de Scalens, une fintech spécialisée dans les entreprises cotées.

En amont, BNP Paribas, LVMH, Sanofi, Danone et les autres avaient certes bien alourdi leurs rapports annuels de dizaines de pages sur la consommation d'eau, l'absentéisme et les accidents du travail, les litiges commerciaux, etc. Mais les ordres du jour des assemblées générales, qui listent les sujets de vote, laissaient déjà présager une mise de côté de ces thèmes : ils ne comportaient en effet quasiment aucune résolution sur la durabilité.

Lettre de l'ambassade américaine

En France, l'avis des actionnaires n'est pas requis sur les questions extrafinancières. On votait donc seulement les rémunérations et mandats aux assemblées générales d'Atos, BNP Paribas, Crédit agricole, Bouygues, Eiffage, LVMH, Kering, Interparfums, ou encore Danone, Dassault Systèmes, Lagardère, Renault, Sanofi, Stellantis, Teleperformance… Parmi les entreprises du CAC 40, seule Engie a organisé un scrutin sur la stratégie de décarbonation.

La réserve sur les sujets extrafinanciers s'est aussi fait sentir dans les réponses aux questions des actionnaires, comme celles du Forum pour l'investissement responsable (FIR), association qui fédère des sociétés de gestion, des agences de notation extrafinancières, des ONG. Avant les assemblées générales de 2025, le FIR n'avait pourtant envoyé aux entreprises cotées que quatre questions liées à l'environnement et au social, contre une dizaine les années précédentes. « Les réponses ont été parfois un peu indolentes. Certains indiquaient avoir déjà abordé ces sujets dans leurs rapports extrafinanciers.

0moKvvW6PlKk30c_tTQlLT7A_mNQsZiDxNJgmoC3x7-23mFj-ZrUjhHJonV6Ifc3zLMjUWiA8eRyEfWVOfdIFzwNjcw

Tous droits de reproduction réservés

Le Monde.fr
URL :http://www.lemonde.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public
JOURNALISTE :Nina Godart
► 27 juin 2025 - 06:42
> Version en ligne

On sent une action coordonnée réactionnaire dans quelques réponses », déplore Grégoire Cousté, le délégué général.
Les entreprises évoquent une « année très compliquée, avec beaucoup de pression sur les indicateurs à publier dans les rapports extrafinanciers. Certains dirigeants ont perçu les questions du FIR comme une couche supplémentaire d'obligations », souligne une source proche des organisations de dirigeants. Elle pointe, par ailleurs, les « embauches de personnel qualifié sur la responsabilité sociale et environnementale, le temps passé à choisir et à compiler les données, les coûts de la certification de ces rapports ».
Les organisations patronales contactées ne souhaitent pas être citées. Une discrétion motivée par la lettre envoyée par l'ambassade américaine, fin mars, à des entreprises françaises, pour exiger le respect des politiques antidiversité américaines. « Le marché américain génère un quart du chiffre d'affaires du CAC 40 », rappelle-t-on.

Questions d'actionnaires

Ce contexte tendu a suscité nombre de questions d'actionnaires. Un de ceux d'Engie a demandé si le gazier avait reçu le fameux courrier. « Cette lettre concerne apparemment les fournisseurs de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, et Engie ne l'a pas reçue », a répondu la direction. Un autre s'est inquiété de l' « évolution réglementaire aux Etats-Unis », susceptible d'influencer les projets de renouvelables, de batteries, de réseaux électriques. « Engie adaptera sa stratégie », lui a-t-on dit.
Inquiétude aussi à Air Liquide, où un porteur de titres a interrogé l'entreprise sur les effets, sur son activité, du fait que « la décarbonation n'a plus vraiment la cote depuis le retour de Trump ». « Au niveau mondial, pour nos clients, la décarbonation reste une ambition », a tenté de rassurer la direction du producteur d'hydrogène.
Pour Sanofi, l'association Initiative pour un actionnariat citoyen s'est inquiétée que le groupe renonce à ses ambitions sociales alors que « les programmes de diversité, égalité et inclusion deviennent illégaux aux Etats-Unis ». « Nos programmes de recrutement et de promotion des employés ont toujours été et continueront d'être basés sur le mérite », a répondu le laboratoire, deuxième groupe du CAC 40 le plus exposé outre-Atlantique, selon Morningstar.
« La lettre n'a pas été envoyée par hasard juste avant le début des assemblées générales, ce sont des moments de prise de parole importants pour les entreprises », estime Louise Schreiber, responsable de la recherche de la société de gestion Mirova. « Les dirigeants des entreprises ont pris le parti de retravailler leurs éléments de langage, pour alléger leur communication sur ces sujets. Mais la plupart indiquent que la réalité de leurs pratiques ne devrait pas changer », tempère-t-elle.
« Les entreprises européennes n'envisagent pas de remettre en cause leurs engagements ESG [environnement, social et gouvernance], celles très exposées aux Etats-Unis peuvent juste être prudentes sur ces sujets », abonde Anne-Claire Imperiale, directrice durabilité de la société d'investissement Sycomore AM. Ce qui n'a pas empêché le directeur général de Danone, Antoine de Saint-Affrique, d'assurer que la parité restait une priorité, devant une actionnaire qui déplorait n'avoir face à elle que des « voix de barytons et de basses », quand elle eût aimé entendre aussi des « sopranos et des mezzos » …
240
C'est le nombre d'entreprises françaises tenues, en 2025, de publier un rapport de durabilité conforme aux exigences de la directive CSRD (relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, Corporate Sustainability Reporting Directive en anglais, entrée en application à partir du 1er janvier 2024) de 2022, selon Bercy. Cette obligation devait monter en puissance au fil des années et toucher à terme 4 500 entreprises en France. Le 23 juin, les Etats membres de l'Union européenne se sont toutefois accordés pour limiter sa portée, en la réservant aux entreprises (cotées ou non) d'au moins 1 000 salariés et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires. Si l'accord s'appliquait, seul un millier d'entreprises françaises seraient à terme concernées par la CSRD. La balle est maintenant dans le camp du Parlement européen, qui doit examiner le sujet à l'automne. ■

Tous droits de reproduction réservés